



## renouvellement cdd fin mars 2012

Par **gaetbill**, le **05/03/2012** à **21:10**

Bonjour,

Je suis rentrée dans un grand groupe en cdd :

Premier cdd : du 1 juillet 2011 au 30 septembre 2011 durée de 3 mois,

Second cdd : du 1 Octobre au 31 Mars 2012 durée de 6 mois.

Mon second cdd va prendre fin le 31 mars 2012 et mon employeur souhaite me proposer un nouveau cdd de 18 mois. Juridiquement il n'a pas le droit, il souhaite donc me reprendre avec un nouveau intitulé de poste et respecter un délai de carence.

Ma question est de savoir quel doit être le délai de carence à respecter, afin que je puisse reprendre fonction chez cet employeur sous un autre intitulé de poste

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **11:26**

Bonjour,

Le délai de carence est du tiers de la durée totale du contrat précédent renouvellement compris...

Par **janus2fr**, le **06/03/2012** à **13:21**

Bonjour,

Légalement, il n'y a pas de délai de carence entre 2 CDD sur des postes différents.

Mais attention tout de même car cela peut être considéré comme un détournement de la législation sur le CDD et pourrait valoir une requalification en CDI.